

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
COMMUNALE ORDINAIRE**

**du 12 DÉCEMBRE 2011**

---

**Assemblée communale ordinaire  
le lundi 12 décembre 2011, à 20h00  
au Relais du Marronnier à Grandsivaz**

**Tractanda**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2011
2. Adoption de la convention relative à la livraison d'eau potable à la commune de Montagny (réseaux de Grandsivaz et Mannens)
3. Budget 2012.
  - 3.1. Budget de fonctionnement.
  - 3.2. Rapport de la Commission financière
  - 3.3. Budget d'investissement.
    - a) Transformation des locaux de l'administration communale
    - b) Elaboration du nouveau site internet
    - c) Achat de matériel pour les pompiers
    - d) Entretien et rénovation des bâtiments scolaires
    - e) Achat mobilier et matériel technique pour les écoles primaires
    - f) Achat mobilier et matériel pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine
    - g) Aménagement et entretien des places de jeux
    - h) Réaffectation de l'école de Cousset en accueil extrascolaire
    - i) Remise en état des routes communales – Etape XII
    - j) Aménagement d'une baie d'arrêt pour les bus à Cousset
    - k) Remplacement conduite d'eau de liaison Grandsivaz-Torny
    - l) Achat de compteurs d'eau
    - m) Remplacement automates de gestion de la station d'épuration
    - n) Achat d'un véhicule pour la STEP
    - o) Aménagement de la déchetterie communale
4. Informations communales.
5. Divers.

**Présidence :** M. Hubert Oberson, Syndic.

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20h03. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés.

M. le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs. Compte tenu du fait que l'Assemblée communale étant ouverte au public, il demande au préalable que les personnes qui ne disposent pas du droit de vote s'annoncent.

Mme Colomba Blanc, MM. Georges Renevey, Olivier Gagnaux et François Egger dénombrent 100 citoyennes et citoyens. La majorité des suffrages est donc fixée à 51.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs.

Ce n'est pas le cas et il passe au point n° 1 de l'ordre du jour.

#### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2011**

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2011 au Café-restaurant des Arbognes. Le document était à disposition des citoyens actifs dans les 10 jours précédant l'Assemblée au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Président demande s'il y a des remarques. Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote. Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 mai 2011 est accepté à l'unanimité. Le Président remercie le secrétaire pour sa rédaction. Il passe au point 2.

#### **2. Adoption de la convention relative à la livraison d'eau potable à la commune de Montagny (réseaux de Grandsivaz et Mannens)**

Le Syndic donne la parole à M. Fabien Bachmann, conseiller communal pour la présentation de l'objet. M. Fabien Bachmann rappelle qu'actuellement l'eau potable distribuée aux habitants des villages de Mannens et Grandsivaz est livrée par la commune de Torny qui dispose d'importantes ressources en eau. Les conditions relatives à cet achat sont fixées dans une convention signée par les anciennes Autorités communales de Mannens-Grandsivaz, soit bien avant la fusion des communes. Durant l'année 2007 la commune de Torny a informé le Conseil communal de l'augmentation du prix de l'eau, de Fr. 0.80 le m<sup>3</sup> à 1.00 le m<sup>3</sup> à partir de l'année 2008.

Suite à cette augmentation, le Conseil communal a réexaminé cette convention et il s'est aperçu d'un certain nombre de changements et d'imprécisions. Il n'y avait par exemple aucune mention relative à la fusion des communes et aucun plafonnement du prix de l'eau, rendant ainsi notre commune à la merci d'augmentation future. Le Conseil communal a dès lors profité de l'échéance de la convention au 31 décembre 2010 pour en demander la résiliation avant sa reconduction pour 7 ans.

Deux options s'offraient alors au Conseil communal pour l'alimentation en eau des villages de Mannens-Grandsivaz :

1. La négociation d'une nouvelle convention avec la commune de Torny
2. La création d'une conduite de liaison entre le réseau de l'Entente intercommunale de Montagny et Payerne.

Le Conseil communal a rédigé un condensé des arguments pour et contre l'une ou l'autre des solutions :

<b>Liaison avec l'Entente intercommunale Payerne-Montagny</b>
<i>Arguments positifs :</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix du m<sup>3</sup> très avantageux env. Fr 0.40 m<sup>3</sup></li> <li>• Un seul réseau, maîtrise complète des ressources, aucune dépendance</li> </ul>
<i>Arguments négatifs :</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pression dans le réseau doit être assurée par des moyens techniques.</li> <li>• Investissement d'environ Fr 600'000.00 pour la conduite de liaison et l'installation d'une double installation de surpression électrique et diesel pour la défense contre l'incendie. Le coût du prix de l'eau passe alors à Fr 0.80 le m<sup>3</sup> en tenant compte des frais financiers et des coûts de fonctionnement.</li> <li>• Dépendance de l'approvisionnement en eau potable de notre commune sur une seule ressource.</li> <li>• La défense incendie de Mannens et Grandsivaz oblige l'utilisation d'une surpression par moteur diesel, ce qui en plus d'un coût d'entretien certain ne garantit pas une éventuelle défaillance technique au moment critique.</li> </ul>

<b>Convention avec Torny</b>
<i>Arguments positifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des ressources.</li> <li>• Pression donnée naturellement par la différence d'altitude entre le réservoir de Torny et les villages de Mannens et Grandsivaz.</li> <li>• Investissements faible d'environ Fr 90'000.00.</li> </ul>
<i>Arguments négatifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix du m<sup>3</sup> d'eau supérieur, négocié pour cette législature à Fr 1.20.</li> </ul>

Le Conseil communal, au vu de ces arguments, a décidé de partir en négociation avec la commune de Torny pour une nouvelle convention qui vous est présentée ci-après dans le bulletin communal.

Les points importants dans cette convention sont :

- Le prix du m<sup>3</sup> de l'eau négocié péniblement à Fr 1.20 m<sup>3</sup>. Si le Conseil communal n'avait pas résilié l'ancienne convention, la commune devrait payer actuellement Fr. 1.40 le m<sup>3</sup>. Le prix du m<sup>3</sup> est issu d'un calcul qui tient compte des investissements de la commune de Torny pour les ouvrages utilisés (conduite, réservoir) au prorata des habitants des villages utilisateurs, des charges fixes comme l'énergie pour le pompage. Ainsi, le prix est subdivisé à raison de Fr. 0.60 par m<sup>3</sup> pour les infrastructures et les frais de fonctionnement et Fr. 0.60 par m<sup>3</sup> pour la fourniture de l'eau.
- Les règles d'augmentation du prix du m<sup>3</sup> basé sur l'augmentation des coûts de la vie indexée à chaque début de législature.
- La durée de la convention de 30 ans. Cela peut paraître long, mais cette durée respecte la cadence ordinaire d'amortissement pour de tels ouvrages (actuellement en cours de réfection complète)
- L'achat obligatoire par notre commune de 42'000 m<sup>3</sup> par année.
- La participation de Torny à hauteur de 40 % au coût de remplacement de 600 mètres de conduite d'eau potable.

Le Conseil communal est certain que cette nouvelle convention correspondra parfaitement aux exigences d'approvisionnement en eau et à la défense incendie des villages de Mannens et Grandsivaz, pour ces 30 prochaines années, et que c'est de loin la meilleure solution d'approvisionnement pour ces deux villages.

M. Fabien Bachmann termine en invitant l'Assemblée communale à ratifier cette nouvelle convention.

La parole est ouverte.

M. Daniel Francey demande des précisions sur l'évolution du prix de l'eau ces dernières années.

M. Fabien Bachmann répond en détaillant les prix. Il termine en expliquant qu'avec la nouvelle convention, le prix de l'eau, actuellement négocié à Fr. 1.20 le m<sup>3</sup>, sera réadapté tous les 5 ans en fonction du coût de la vie. Avec l'ancienne convention, le prix de l'eau aurait passé directement à Fr. 1.20, voire Fr. 1.40.

M. Dominique Oberson de Cousset demande s'il y a une obligation d'achat d'un volume minimal.

M. Fabien Bachmann indique que le volume minimal est fixé à 42'000 m<sup>3</sup>. Aujourd'hui, la commune consomme entre 53'000 et 58'000 m<sup>3</sup> par an.

Il n'y a plus de question et le Président passe au vote.

La convention relative à la livraison d'eau potable à la commune de Montagny (réseaux de Grandsivaz et Mannens) est adoptée à la majorité, avec un avis contraire.

### 3. Budget 2012

Le Président donne immédiatement la parole à M. Mauro Maimone, conseiller communal responsable de l'administration et des finances, pour la présentation du budget de fonctionnement 2012.

M. Mauro Maimone indique qu'il va procéder à la lecture du budget de fonctionnement tel que publié dans le bulletin communal. Chacun est prié d'intervenir s'il y a des questions sur l'un ou l'autre des chapitres comptables. Il commence par lire les totaux en charges et produits, qui bouclent avec une différence en perte de Fr. 67'074.95 représentant 0.93 % du montant total des charges. Il donne des explications complémentaires, notamment sur l'évolution de la péréquation financière intercommunale et sur l'augmentation du prix de l'eau potable, ceci afin de couvrir complètement les charges d'exploitation. Il explique que le déficit du chapitre de l'épuration des eaux est dû à la formation du remplaçant de l'exploitant de la STEP, qui collaborera durant 9 mois avec notre exploitant actuel, M. Hubert Stern, lequel sera au bénéfice de la retraite en septembre 2012. Il continue en procédant à la lecture des totaux de fonctionnement chapitre par chapitre.

Arrivé en fin de lecture, M. Mauro demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Le Président remercie M. Mauro Maimone pour la lecture du compte de fonctionnement. Avant de poursuivre, il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe la parole à M. Patrick Neuhaus, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière tel que publié dans le bulletin d'information. En fin de lecture, M. Patrick Neuhaus indique que la commission financière invite l'Assemblée communale à valider les budgets de fonctionnement et d'investissement 2012.

Le Président remercie M. Patrick Neuhaus pour sa lecture et la commission financière pour sa bonne collaboration avec le Conseil communal.

Le Président procède à la lecture des totaux du budget de fonctionnement 2011, avec en charges, Fr. 7'217'889.10 et en produits, Fr. 7'150'814.15, soit une perte prévisible de Fr. 67'074.95. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le budget de fonctionnement 2012 est accepté à l'unanimité. Il remercie l'Assemblée communale pour sa confiance. Il redonne la parole à M. Mauro Maimone pour la présentation du budget d'investissement 2011.

M. Mauro Maimone se réfère à nouveau au bulletin communal et explique que le budget d'investissement boucle avec un montant net de Fr. 1'182'182.60, représentant un total de Fr. 1'450'482.60 en charges et de Fr. 268'300.00 en produits. Il comporte des reports d'investissements, mais aussi des propositions de nouveaux investissements qui feront l'objet de décisions pendant la présente cette assemblée. Il passe à la présentation du premier investissement proposé.

#### a) **020.503.3 – Transformation des locaux de l'administration communale**

M. Mauro Maimone indique qu'à la suite de l'acceptation des travaux de transformation de l'administration communale, une demande de permis de construire a été déposée. C'est alors

que le Conseil communal a été avisé que tout bâtiment public qui subit une transformation doit répondre aux normes en vigueur pour permettre un accès aisé aux personnes à mobilité réduite (cf. articles 129 LATEC et 74 RELATEC, norme SIA 500 de catégorie 1). C'est pourquoi, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale un nouvel investissement afin de doter l'entrée de l'administration communale d'une rampe et pour la motorisation de la porte d'entrée principale (Fr. 36'000.00). Cet investissement est également destiné à équiper l'administration communale d'une centrale téléphonique (Fr. 10'800.00), de remplacer les sièges usés de l'administration (Fr. 4'000.00), et d'équipements divers pour des rideaux, le changement du beamer et le concept de décoration de la salle du Conseil communal (Fr. 10'200.00).

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 61'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'355.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 1'830.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'525.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. La transformation des locaux de l'administration communale est acceptée à l'unanimité.

#### **b) 020.506.2 – Elaboration du nouveau site internet**

M. Mauro Maimone explique qu'il c'est pour toujours mieux servir la population que le Conseil communal propose d'installer un nouveau logiciel pour le site internet de la commune. Le nouveau site internet sera pourvu des dernières technologies et fera part entière avec le logiciel de gestion communale qui est hébergé au Service de l'Informatique et des Télécommunications de l'Etat de Fribourg (SITEL).

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 10'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'750.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 1'500.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 250.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eric Soutter de Villarey demande quels seront les changements par rapport à la situation actuelle, car il trouve qu'aujourd'hui, il y a déjà beaucoup d'informations disponibles.

M. Mauro Maimone explique qu'il s'agit principalement de changer de technologie et aussi de permettre aux conseillers communaux d'accéder aux dossiers numérisés à l'administration communale via le site internet.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'élaboration du nouveau site internet est acceptée à l'unanimité.

#### **c) 140.506.04 – Achat de matériel pour les pompiers**

##### **140.661.23 – Subvention ECAB 28 % sur l'achat de matériel pour les pompiers**

M. Christof Progin, conseiller communal, explique que cet investissement est surtout destiné à poursuivre le changement des uniformes et des casques qui sont utilisés depuis 10 ans, notamment par la protection respiratoire. Il s'agit également de changer 200 m. de tuyaux, d'acheter une tronçonneuse et du petit matériel, notamment pour l'aménagement de deux modules pour le véhicule de transport.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 27'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 4'725.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 4'050.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 675.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'achat de matériel pour les pompiers est accepté à la majorité, moins 9 avis contraires.

**d) 290.503.0 – Entretien et rénovation des bâtiments scolaires**

Le Syndic, Hubert Oberson, explique que cet investissement est destiné à équiper l'école de Mannens de stores. Ce bâtiment n'en est pas doté, ce qui rend difficiles les conditions d'enseignement par grand soleil.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 16'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 2'800.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 2'400.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 400.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. Le changement des stores à l'école de Mannens est accepté à l'unanimité.

**e) 290.506.0 – Achat mobilier et matériel technique pour les écoles primaires**

Mme Christine Neuhaus explique qu'il s'agit de procéder au changement de mobilier (pupitres et chaises) dans 3 salles de classes, de remplacer le photocopieur de Montagny-la-Ville, d'acquérir des écrans déroulants, une machine à riveter pour la couture et une machine à coudre.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 72'400.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 12'670.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 10'860.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'810.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'achat de mobilier et de matériel technique pour les écoles primaires est accepté à l'unanimité.

**f) 291.506.0 – Achat mobilier et matériel pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine**

Mme Christine Neuhaus explique que l'ouverture des classes de la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine nécessite un équipement scolaire. Le Conseil communal propose ce point d'investissement pour l'achat de pupitres et de chaises adaptés aux tous petits. Le nombre définitif des élèves peut conduire à ouvrir une classe supplémentaire. Le budget prévoit cela mais si la 2<sup>ème</sup> classe ne devait pas être ouverte, la moitié de l'investissement ne sera pas investi. La commission scolaire est chargée d'organiser l'ouverture des classes avec la collaboration des communes du cercle scolaire.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 52'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 9'100.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 7'800.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'300.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'achat de mobilier et de matériel pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine est accepté à l'unanimité.

#### **g) 330.500.0 – Aménagement et entretien des places de jeux**

Le Syndic explique que le Conseil communal propose la construction de jeux à l'école de Montagny-la-Ville. De tous les sites scolaires communaux, Montagny-la-Ville est le seul à ne pas être pourvu d'une telle infrastructure. Il s'agit donc d'acquérir une tour façonnée en bois selon les normes en vigueur, et de l'installer sur une place pourvue de dalles antichocs. L'investissement prévoit encore la remise d'aplomb du tourniquet de Montagny-les-Monts et la réfection de la place de jeux de Mannens.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 14'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 2'537.50, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 2'175.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 362.50), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte.

Mme Sarah Dupasquier de Grandsivaz demande l'ouverture d'une place de jeu à Grandsivaz

Le Syndic répond que le Conseil communal y pense mais qu'il faut tout d'abord trouver un terrain, la commune n'étant pas propriétaire d'un terrain idéalement situé à Grandsivaz.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'investissement pour l'aménagement et l'entretien des places de jeux est accepté à l'unanimité.

#### **h) 540.503.0 – Réaffectation de l'école de Cousset en accueil extrascolaire**

M. Christian Wolf indique que l'accueil extrascolaire (AES) de Montagny devrait ouvrir ses portes à la prochaine rentrée scolaire dans les locaux de l'ancienne école primaire de Cousset. Sur les 193 familles interrogées dans un questionnaire envoyée en août 2010, environ 30 ont manifesté leur intention d'inscrire leurs enfants à l'accueil. Environ 40 enfants pourraient fréquenter l'accueil à différents moments de la semaine, notamment avant l'école, à la pause de midi et après l'école, du lundi au vendredi. Le groupe AES travaille depuis huit mois afin de définir les horaires d'ouverture, d'offrir aux enfants un repas de midi équilibré et de garantir un encadrement de qualité assuré par des professionnels et des auxiliaires compétents.

Suite à la visite des lieux des représentantes du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), il a été relevé la nécessité de procéder à divers travaux, afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, le Conseil communal propose, un investissement de 45'000.— s'appuyant sur des offres préalablement demandées, afin de procéder aux réfections des locaux de l'ancienne école de Cousset, notamment :

- Le remplacement de certains WC et lavabos
- La rénovation des sols
- Le rafraîchissement des murs,
- Des installations de sécurités aux fenêtres
- Et divers et imprévus

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 45'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 2'475.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 1'350.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'125.00), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte.

M. Eric Soutter de Villarey demande si c'est la commune qui va gérer cet accueil extrascolaire.

M. Christian Wolf répond que c'est une association privée qui va s'occuper de la gestion de l'accueil. La commune louera les locaux à l'association.

M. Jérémy Joye de Mannens demande s'il est prévu que la structure d'accueil s'autofinance.

M. Christian Wolf répond que ce devrait être le cas, mais ce sera très difficile d'y arriver sans subvention.

M. Philippe Caille de Montagny-la-Ville demande le coût de fonctionnement d'une telle structure.

M. Christian Wolf répond que c'est difficile de répondre aujourd'hui. Les calculs sont en cours. On peut tabler sur un déficit de fonctionnement aux environs de Fr. 10'000.00 par année.

M. Eric Soutter estime qu'une telle structure peut améliorer l'attractivité de la commune.

M. Jérémy Joye demande l'âge des enfants concernés par cette structure.

M. Christian Wolf répond que cela va de 4 à 12 ans.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. La réaffectation de l'école de Cousset en accueil extrascolaire est acceptée à la majorité, moins 7 avis contraires.

#### **i) 620.501.39 – Remise en état des routes communales – Etape XII**

M. Daniel Gendre commente cette nouvelle étape annuelle de remise en état des routes communales qui prévoit le reflachage et le gravillonnage de 3 portions de routes à Grandsivaz et à Montagny-les-Monts. Il s'agit également de consolider deux murs de soutènement de la route du Pavement, de procéder à des réparations isolées de couvercles de visites, d'installer un point d'éclairage public à Montagny-la-Ville, de marquer les routes et de remplacer des poubelles et des panneaux de signalisation qui ne répondent plus aux normes.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 212'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 20'140.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 7 % l'an (Fr. 14'840.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 5'300.00), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte.

M. Daniel Schrago de Montagny-la-Ville demande pourquoi c'est la commune seule qui prend en charge la réfection de la route entre Grandsivaz et Montagny-les-Monts. Finalement c'est à cause des travaux sur la route cantonale vaudoise de la Bretonnière que l'on est arrivé à cette situation.

Le Syndic répond que de nombreux contacts ont été pris avec l'Etat de Vaud qui a rejeté toute responsabilité dans l'usure anormale des routes à cause des travaux qu'ils ont entrepris.

M. Gérald Maendly demande de penser à la réfection de la route de Corcelles à Cousset.

Le Syndic lui répond que la priorité du Conseil communal, c'est la réparation sommaire et urgente des routes qui risquent une forte dégradation. La demande de M. Maendly sera analysée pour une éventuelle réfection à prévoir en 2013. A voir également s'il n'y a pas lieu de définir des endroits prioritaires sur cette route, notamment près du passage à niveau.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. La remise en état des routes communales – Etape XII est acceptée à l'unanimité.

**j) 650.501.0 – Aménagement d'une baie d'arrêt pour les bus à Cousset**  
**650.661.0 – Participation cantonale baie d'arrêt de Cousset**

Le Syndic explique que la place d'arrêt des bus scolaires de Cousset a été aménagée en urgence l'année passée, en empiétant sur l'ancienne cour d'école et en procédant à des nivelages de fortune. Il s'agit maintenant de créer une baie d'arrêt dans les règles de l'art, selon les normes édictées par l'Etat, notamment en ce qui concerne l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont devisés à Fr. 60'000.00, auxquels il faut déduire une subvention cantonale de Fr. 40'000.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 20'000.00 (Fr. 60'000.00 – Fr. 40'000.00) et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'300.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 800.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 500.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'aménagement d'une baie d'arrêt pour les bus à Cousset est acceptée à l'unanimité.

**k) 700.501.37 – Remplacement conduite d'eau de liaison Grandsivaz-Torny**  
**140.661.24 – Subv. ECAB remplacement de la conduite de liaison Grandsivaz-Torny**

M. Fabien Bachmann revient sur la décision prise en début de séance et indique que la commune doit donc procéder au changement de 600 mètres de conduite d'eau potable sur le territoire de la commune de Torny. Il s'agit de remplacer une conduite d'un diamètre de 100 mm par une nouvelle d'un diamètre de 150 mm. Ceci est dû au fait qu'actuellement, la quantité d'eau (débit) disponible sur le réseau de Grandsivaz et de Mannens est trop faible pour assurer la défense incendie selon les normes fixées par l'ECAB. Il est à relever que dans le cadre de la nouvelle convention conclue avec la commune de Torny, celle-ci participe à hauteur de 40% aux coûts liés à ce changement. En effet, même si pour la commune de Torny cette nouvelle conduite n'est pas indispensable, elle permettra de lui faire bénéficier d'une conduite neuve, d'où cette participation de 40 %. Les travaux sont estimés globalement à 150'000.00, ce qui représente à charge de notre commune un montant de Fr. 90'000.00, soit le 60 %. La commune pourra en outre bénéficier d'une subvention de l'ECAB d'un montant de Fr. 10'800.00.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 79'200.00 (Fr. 90'000.00 – Fr. 10'800.00) et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 5'148.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 3'168.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'980.00), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte.

M. Daniel Francey de Grandsivaz demande si l'on peut tolérer encore longtemps des conduites en Eternit dans la commune. Il s'agit d'une question de santé publique. De plus, il estime que le montant de la subvention ECAB est une moquerie.

M. Fabien Bachmann répond que les conduites Eternit répondent aux normes édictées pour la distribution d'eau potable. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Quant à la subvention ECAB, elle est calculée selon une table prédéfinie et il n'est pas possible d'espérer une quelconque adaptation sur demande.

M. René Rossier demande pourquoi l'on ne parle pas de l'investissement no 700.501.23 libellé « Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau »

M. Fabien Bachmann et le secrétaire communal lui explique qu'il s'agit de dépenses obligatoires, relatives au raccordement des nouvelles constructions, compensées par les taxes de raccordement et qui sont comptabilisées en investissement pour ne pas déstabiliser le compte de fonctionnement. Il n'y a pas d'approbation individuelle car d'une année à l'autre, ce compte peut subir de fortes variations. Il n'y a pas de vote spécifique mais ce poste est tout de même approuvé dans le vote final.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Le remplacement de la conduite d'eau de liaison Grandsivaz-Torny est accepté à l'unanimité.

#### **l) 700.506.0 – Achat de compteurs d'eau**

M. Fabien Bachmann explique que cet investissement est destiné à remplacer les compteurs d'eau qui, en cours d'année, ne présentent plus la fiabilité minimale. Il est prévu d'acheter 20 compteurs au prix de Fr. 250.00/pièce.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 5'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 875.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 750.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 125.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote. L'achat de compteurs d'eau est accepté à l'unanimité.

#### **m) 711.506.0 – Remplacement automates de gestion de la station d'épuration**

M. Fabien Bachmann indique qu'il est question de planifier le changement des automates de pilotage de la STEP pour trois raisons essentielles :

- Les automates ont plus de 20 ans et comme tout élément électronique de cet âge, ils deviennent fatigués et peuvent lâcher à tout moment.
- Il s'agit de profiter de l'expérience de l'exploitant actuel qui part à la retraite en septembre 2012. Le nouvel exploitant aura déjà bien d'autres choses à apprendre sans avoir à s'occuper de ce problème.
- La simplification des relations avec le service après-vente : Ces dernières années, nous avons été confrontés à des problèmes linguistiques, de distance ou de changement d'orientation des entreprises ayant installé ces appareils.

Ces prévisions n'ont pas suffi pour empêcher, en juin de cette année, que l'automate de sortie des eaux de la STEP tombe en panne, ce qui a contraint le Conseil communal à procéder d'urgence à son remplacement.

Le Conseil communal propose de procéder également au remplacement des deux autres automates : l'un gère la rentrée des eaux dans la STEP alors que l'autre s'occupe de la production de gaz.

Ce remplacement global présentera l'avantage de ne faire appel qu'à un seul et même intervenant, d'où une simplification non négligeable de la maintenance du matériel. Le Conseil communal prévoyant de collaborer avec une entreprise sise sur le canton de Fribourg, les problèmes linguistiques et de déplacement seront gommés. De plus, comme cette entreprise collabore avec de nombreuses STEP dans la région, elle maîtrise parfaitement le fonctionnement des installations. Cet investissement se décompose comme suit :

Fr. 33'000.00	Remplacement urgent de l'automate de sortie des eaux de la STEP
Fr. 20'000.00	Remplacement des automates d'entrée des eaux à la STEP et du gaz
Fr. 5'000.00	Divers et imprévus
Fr. 5'000.00	TVA 8%
Fr. 63'000.00	Montant total

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 63'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 4'095.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 2'520.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 1'575.00), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte.

M. Philippe Caille de Montagny-la-Ville demande si la commune a demandé des offres complémentaires. Il est d'accord de favoriser les entreprises de la région, mais il faut quand même comparer les prix.

M. Fabien Bachmann répond qu'il n'y a pas un grand nombre d'entreprises spécialisées dans le domaine des STEP surtout dans le canton de Fribourg. De plus, la commune ayant déjà collaboré avec satisfaction avec une entreprise régionale dans le passé, les travaux d'urgence ont été effectués sans appel d'offres. Le Conseil communal demande toujours des offres comparatives mais dans le cas présent, pour des questions d'urgence, cela n'a pas été fait.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. Le remplacement automates de gestion de la station d'épuration est accepté à l'unanimité.

#### **n) 711.506.1 – Achat d'un véhicule pour la STEP**

M. Fabien Bachmann explique qu'aujourd'hui, l'exploitant de la STEP utilise son véhicule privé à des fins professionnelles. En compensation, la commune lui octroie des indemnités mensuelles forfaitaires. Cette manière de faire décidée dès le début d'exploitation de la STEP était plus simple, dans le sens où à l'époque, trois communes constituaient l'ARBINF, et que les investissements devaient être acceptés par les 3 communes. Aujourd'hui, les 3 communes ont fusionné ensemble pour constituer la commune de Montagny. Même si les habitudes n'ont pas changé après la fusion, le prochain départ à la retraite de l'exploitant donne l'occasion de changer de système, par l'acquisition d'un véhicule pour la voirie qui sera utilisé 85 % du temps par le nouvel exploitant de la STEP, et 15% du temps restant pour l'entretien des infrastructures (eau, bâtiments). Cet achat ne provoquera pas un surcoût significatif au budget, mais permettra de bénéficier d'un véhicule supplémentaire qui sera fort utile en tout temps.

M. Fabien Bachmann précise que le cahier des charges prévoit que le véhicule soit pourvu des quatre roues motrices, d'où son prix que l'on peut juger comme relativement élevé.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 36'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 6'300.00, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 5'400.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 900.00), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte :

M. Yannick Joye de Cousset demande combien de kilomètres parcourra annuellement ce véhicule.

Le Président répond entre 12'000 et 14'000 kilomètres par an

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. L'achat d'un véhicule pour la STEP est accepté par 81 oui moins 4 avis contraires.

#### **o) 720.506.1 – Aménagement de la déchetterie communale**

M. Daniel Gendre commente la proposition du Conseil communal qui prévoit le remplacement des 3 bennes à verre actuellement utilisées à la déchetterie par de nouvelles avec des contenances plus grandes. Ce changement permettra d'économiser sur les transports et donc de diminuer les coûts d'élimination des déchets.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 18'338.40 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 3'209.25, décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 2'750.75) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2.5 % l'an (Fr. 458.50), selon les conditions du marché.

La parole est ouverte

M. Philippe Caille de Montagny-la-Ville demande où seront placées ces grandes bennes, vu qu'il n'y a plus beaucoup de places à la déchetterie.

M. Daniel Gendre répond que les trois nouvelles bennes remplaceront celles actuellement en place.

Mme Sonia Piccand Tissot de Cousset demande ce qu'il adviendra des anciennes bennes. Seront-elles inutilisables ?

M. Daniel Gendre répond qu'il essayera à tout prix de vendre les anciennes bennes.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote. L'aménagement de la déchetterie communale, par l'achat de 3 nouvelles bennes à verre, est accepté à l'unanimité.

Arrivé en fin de présentation du budget d'investissement, le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance. Il est question maintenant de passer au vote global final du budget 2012.

Le Président demande l'approbation formelle des budgets de fonctionnement et d'investissement tel que présenté dans le bulletin d'information communal.

Le budget 2012 de fonctionnement et d'investissement est accepté à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

#### **4. Informations communales**

##### **Etat de la situation concernant le projet de construction d'une centrale de chauffage à distance (CAD) à Cousset**

Le Président rappelle qu'un investissement de Fr. 500'000.00 a été voté par l'Assemblée communale en 2008. Ce projet a dû être mis de côté pour des raisons de priorité. Aujourd'hui, il est temps de réactiver le dossier, notamment à cause des demandes de permis de construire qui sont en cours d'examen et qui nécessitent un redimensionnement du projet. Le Groupe E, partenaire de la commune dans cette affaire, procède en ce moment à des sondages auprès des propriétaires du village de Cousset pour connaître leur intérêt. Selon nos informations, les grands consommateurs, soit l'ECAB pour Cousset-Centre, sont intéressés à raccorder les immeubles au CAD. L'intérêt de la commune est de raccorder les 3 bâtiments communaux, soit le centre sportif dont la chaudière à mazout ne pourra pas être remplacée en cas de problème, l'école primaire de Cousset qui dispose d'une citerne à mazout à simple paroi qui devra être mise hors service à partir de 2015, et le bâtiment du feu où aucun système de chauffage n'a encore été installé (devis de Fr. 60'000.00 env. pour une pompe à chaleur air/air). Dès lors, pour le Conseil communal, ce projet de CAD revêt une importance capitale pour la gestion des immeubles communaux. Il est fort possible que le Conseil communal prévoie une Assemblée communale extraordinaire pour faire avancer ce dossier.

M. Roman Hapka informe que Frigaz va étendre son réseau de distribution en gaz naturel, entre Belfaux et Corcelles-près-Payerne, et il serait intéressant d'avoir une offre de Frigaz. De plus, il semble que la commune de Corcelles-près-Payerne étudie aussi un projet de centrale de chauffage à distance et il serait intéressant de voir avec eux pour créer des synergies et donc des économies par la création d'une centrale de chauffage à distance commune. Il demande que le Conseil communal présente les 2 variantes pour finalement laisser le choix à l'Assemblée communale.

Le Président lui répond que le Conseil communal est en contact avec Frigaz. Une séance a eu lieu avec eux pour discuter, notamment, de l'extension du réseau de distribution. Le Conseil communal a pu obtenir l'assurance que Frigaz viendrait se raccorder à la centrale de chauffage à distance, si bien que l'énergie alternative prévue initialement, le mazout, a été abandonnée et remplacée par le gaz naturel. Il relève encore qu'au niveau du prix, le gaz naturel suit les mêmes tendances que le mazout. Avec le bois, on peut s'affranchir des variations de coût causées par la spéculation. Le Président prend note que la commune de Corcelles envisage la construction d'une centrale de chauffage à distance et dès lors, il va se renseigner sur ce projet.

#### **5. Divers**

Le Président indique que la parole est ouverte.

M. Hervé Tissot de Cousset revient sur le concours d'architecture de l'école de Cousset et demande que dans le cadre de la réaffectation de l'école en accueil extrascolaire, il est important que le Conseil communal mette un accent particulier sur les aménagements extérieurs du bâtiment qui aujourd'hui ne sont pas mis en valeur. A son sens, il serait dommageable de tolérer la situation actuelle dans le cadre d'une nouvelle affectation de l'école.

Le Président en prend note et remercie M. Tissot pour sa remarque.

M. Daniel Francey de Grandsivaz est surpris que les handicapés ne puissent pas descendre à Grandsivaz. Il est prévu de faire des places d'embarquement pour les handicapés, à Cousset par exemple, mais il n'y a pas de places de débarquement adéquate, à Grandsivaz par exemple.

Le Président explique que les nouvelles normes exigent cela aujourd'hui, c'est pourquoi les places à construire doivent garantir l'accès aux handicapés. Pour les anciennes places, il n'y a pas d'obligation de mise à la norme pour l'instant.

Mme Valérie Wolf de Grandsivaz se plaint du comportement des élèves dans les bus et demande ce que le Conseil communal prévoit d'entreprendre, notamment aussi avec l'introduction de la 2<sup>ème</sup> année d'école infantine.

Mme Christine Neuhaus, conseillère communale, répond que les Conseils communaux de Montagny et de Léchelles vont se rencontrer demain matin pour notamment aborder ce sujet. Concernant la 2<sup>ème</sup> année d'école infantine, les choses suivent leur cours auprès sous-commission des transports de la commission scolaire, avec la collaboration des transporteurs et finalement de l'Etat qui finance les transports scolaires.

Mme Marie-Laure Vonlanthen de Montagny-les-Monts demande pourquoi les petits bus ont été remplacés par le grand bus de la ligne de transport public gérée par Car postal. Etais-ce une conséquence d'un chantage de l'Etat pour le maintien des transports publics ?

Le Président lui répond que c'est essentiellement pour des raisons de coût, directement lié à l'octroi de subvention par le canton et la confédération, étroitement lié à la fréquentation de la ligne des transports publics. La commune ne voulait pas supprimer cette ligne de transport public, qui est un réel acquis du passé avant la fusion des communes. Cette coordination des transports est finalement assez logique car il faut le rappeler, à un moment donné, il y avait 3 lignes de bus qui circulaient à la même heure sur la même route. Au lieu d'avoir 3 petits bus, aujourd'hui il y en a un grand qui en plus d'être subventionné par le canton, l'est également par la confédération. Le président termine en rappelant que les problèmes étaient aussi nombreux dans les petits bus.

Mme Kathrin Gabriel, membre de la commission scolaire, rassure les parents que les transports scolaires sont un souci qui est pris très à cœur par la commission.

M. Yannick Joye de Cousset demande le montant de la subvention octroyée par la commune pour les Lutins.

Le Syndic répond qu'il y a la gratuité des locaux et une subvention annuelle de 50.00 par enfant.

M. Yannick Joye de Cousset demande de réadapter le montant de Fr. 50.00 par an. Pour lui, ce montant est insuffisant.

Mme Marie-Laure Vonlanthen de Montagny-les-Monts explique que le budget des Lutins va être déficitaire à court terme. Le comité y travaille mais il faut trouver des solutions. Cela est notamment dû à l'ouverture de la 2<sup>ème</sup> année d'école infantine. L'idée serait que les Lutins puissent être acceptés en tant que partenaire par l'accueil extrascolaire mais cela n'est pas encore fait.

Mme Catherine Rossier de Cousset explique que pour l'instant, il est question de démarrer avec l'accueil extrascolaire. Ensuite, il sera possible d'envisager des synergies mais à aucun moment, la porte n'a été fermée pour les Lutins.

Une personne demande pourquoi les enfants de Montagny-la-Ville qui sont scolarisés dans leur village ne peuvent pas prendre le bus scolaire pour se rendre aux devoirs surveillés à Cousset.

Mme Christine Neuhaus explique que ceci est dû à une récente décision sur recours de la Préfecture de la Broye qui a confirmé que les transports extrascolaires ne sont pas autorisés dans les transports scolaires. Il s'agit d'appliquer le traitement d'égalité entre les élèves qui empruntent les transports publics (payants) et ceux qui utilisent des transports privés qui ne sont pas prévus pour accueillir des passagers non scolarisés.

Mme Gisèle Genilloud de Montagny-les-Monts demande des solutions urgentes contre les indisciplines des enfants dans les bus scolaires.

Mme Christine Neuhaus explique que la commission analyse la situation pour trouver une solution à l'indiscipline des enfants. Le Syndic complète en indiquant que la commission scolaire va prendre des sanctions, comme cela a déjà été le cas il y a 5 – 6 ans en arrière.

Mme Marie-Ange Danzi-Aubonney, membre de la commission des transports, confirme que des mesures de surveillance seront mises en place pour résorber ce phénomène.

M. Philippe Caille de Montagny-la-Ville demande quelles sont les mesures envisagées par la commune en matière d'économie d'énergie, notamment concernant l'éclairage public.

M. Daniel Gendre explique que les communes ont jusqu'en 2015 pour bénéficier de subvention pour économiser de l'énergie. C'est donc un dossier qui occupe le Conseil communal. La mesure la plus simple et la plus efficace consiste à couper purement et simplement la lumière la nuit. Mais il faut tenir compte des points sensibles en matière de circulation routière pour ne pas provoquer des dangers.

M. Yannick Joye de Cousset demande des informations concernant la révision du PAL, et par analogie, la perception des taxes communales en fonction des zones à bâtir.

M. Christof Progin, conseiller communal, répond que la 2<sup>ème</sup> procédure d'enquête a été introduite et maintenant, le Conseil communal va se déterminer sur les oppositions pour ensuite transmettre le dossier à la Direction de l'aménagement et des constructions d'ici le mois de février. Ensuite, il nous faudra attendre une année au moins avant d'être au bénéfice de l'approbation finale. Concernant les taxes, il faudra patienter l'approbation finale avant la correction des encaissements, notamment pour procéder au remboursement des taxes.

M. Yannick Joye de Cousset apprend avec satisfaction que la commune procédera au remboursement des taxes.

Mme Isabelle Tugler de Villarey demande si le prix des abonnements CFF, fixé à Fr. 45.00 par carte, est semblable dans les autres communes.

Le Syndic répond par la négative. Cette information n'est pas connue aujourd'hui. Il s'avère en fait que les CFF ne cessent d'augmenter le prix de vente des abonnements « commune » si

bien que la hausse du prix doit être répercutée sur les cartes journalières vendues par la commune.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 21h30. Il a le plaisir d'informer que la commune offre le verre de l'amitié. Il remercie les nombreuses personnes présentes ce soir, ce qui démontre d'un réel intérêt pour les affaires publiques. Il souhaite à tous un joyeux Noël et une excellente année 2012.

Le secrétaire :

Christophe Burri

Le syndic :

Hubert Oberson